

Inauguration du barrage de Venette

vendredi 1^{er} juillet 2011



Co-financé par l'Union européenne
Réseau transeuropéen de transport (TEN-T)



ile de France



AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

eau seine
NORMANDIE

20
ANS

vnf
Voies navigables de France



Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France, le nouveau barrage de Venette moderne et automatisé permettra d'assurer une gestion fine et sûre du plan d'eau, nécessaire à la navigation et au développement du trafic fluvial. Il améliore et sécurise les conditions d'exploitation et de maintenance.

Le nouveau barrage est équipé d'une passe à poissons, ouvrage permettant aux poissons migrateurs de remonter les cours d'eau afin d'accomplir leur cycle de vie. Une passerelle reliant les deux rives de l'Oise sera accessible au public grâce à l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), avec le soutien du Conseil régional de Picardie. Plus large que l'ancienne passerelle, elle offrira un meilleur confort de traversée aux riverains et une vue dégagée sur la rivière.

L'inauguration du nouveau barrage de Venette marque l'achèvement du Programme Interrégional d'Aménagement de l'Oise (2004-2011). Ce programme aura permis la modernisation de l'ensemble des ouvrages de navigation (7 barrages et 14 écluses) sur les 100 km de rivière navigable entre Compiègne et Andrésy. Il s'agit d'aménagements majeurs pour la gestion du plan d'eau et le développement de la navigation sur cet axe, situé à l'extrémité sud du futur canal Seine-Nord Europe. Les 7 barrages automatisés sont équipés d'une passe à poissons, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Au total, ce sont 100 millions € qui ont été investis par Voies navigables de France, avec le soutien à hauteur de 50% des régions Île-de-France et Picardie, et du département de l'Oise. Le barrage de Venette, comme celui de Boran, a en outre mobilisé des crédits du plan de relance de l'économie et des fonds de l'Union européenne (Réseau transeuropéen de transport, TEN-T).

Dans le cadre du Contrat de projet État-régions Île-de-France et Picardie (2007-2013), 133 millions d'euros sont mobilisés pour garantir la continuité avec le grand gabarit du futur canal Seine-Nord-Europe. Il s'agit notamment d'importants travaux d'approfondissement à 4 mètres de l'Oise (de Compiègne à Creil) et de dragage (entre Creil à la confluence avec la Seine).